Genève, le 3 juillet 2020 Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, des Transports publics genevois, de la Poste et de Migros Genève

## COVID-19: masques à 50 centimes mis à la disposition de la population genevoise

Au vu de la décision du Conseil fédéral de rendre le port du masque obligatoire dans les transports publics dès le lundi 6 juillet 2020 et afin de faciliter l'application de cette mesure à Genève, le Conseil d'Etat met à disposition de l'ensemble de la population des masques qui seront vendus à prix coûtant, soit à 50 centimes la pièce. Ces masques pourront être achetés dans les points de vente des Transports publics genevois (TPG) et dans les bureaux de poste. Migros Genève s'associe à cette démarche par la vente de ses propres masques au même prix.

En raison de la fréquentation plus dense des transports publics et de l'augmentation des cas de COVID-19 depuis la mi-juin en Suisse, qui a donné lieu à la décision fédérale d'obligation du port du masque dans les transports publics, la mesure d'accessibilité aux masques mise en place par le canton de Genève vise à contrer l'apparition de nouveaux foyers de COVID-19 à Genève.

Depuis le 25 mai, les TPG proposent déjà des masques à prix coûtant à tous les abonnés Unireso. Les détenteurs d'une carte Unireso peuvent continuer à en acheter dans les agences TPG (Rive, Cornavin et Pont-Rouge) en boîtes de 50 pièces au prix de 25 francs dès la semaine prochaine. Deux bus affectés à la vente seront également stationnés à Cornavin et à Rive.

Au regard de l'obligation fédérale de porter un masque dans les transports publics (bus, tramway, train, bateaux) dès le 6 juillet, l'Etat a souhaité renforcer le partenariat passé avec les TPG en y associant la Poste. A travers quarante-trois bureaux de poste du canton, les masques seront ainsi disponibles à l'ensemble de la population en boites de 50 pièces.

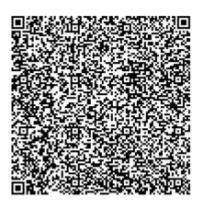
Migros Genève s'associe également à cette opération et participe au renforcement des mesures de lutte contre le COVID-19 en favorisant l'accès aux masques pour la population genevoise, à un prix identique à celui offert par l'Etat soit 25 francs la boite de 50 pièces, durant la semaine du 6 au 11 juillet.

A partir du 6 juillet, toute personne ne portant pas de masque dans les transports publics sera sommée d'y remédier. En cas de refus ou en l'absence de masque disponible, il lui sera enjoint de quitter le véhicule au prochain arrêt. Un refus d'obtempérer entraînera l'intervention des services de police avec les suites pénales qu'elle comporte.

Pour rappel, et selon la décision du Conseil fédéral, seuls les enfants de moins de 12 ans et les personnes pouvant le justifier médicalement sont exemptés du port du masque à bord des

transports publics. L'Etat de Genève rappelle que, dans la mesure du possible, il convient d'éviter les heures de pointe et de forte affluence. Par ailleurs, le port du masque ne dispense aucunement du respect des règles d'hygiène telles que le lavage régulier des mains et la distanciation interpersonnelle lorsque c'est possible.

• Liste des bureaux de poste vendant des masques à Genève:



Pour toute information complémentaire:

- M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire du service communication, DSES, T. 022 546 54 99
- M. François Mutter, porte-parole des TPG, T. 022 308 31 60 ou 079 694 49 44
- M. Laurent Savary, responsable communication pour la Suisse romande, La Poste Suisse SA, T. 058 386 46 33 ou 076 568 23 22
- Mme Françoise Astié, Migros Genève, T. 058 574 53 30